

Bessoncourt

CCTB : Guy Mouilleseaux saisit le préfet



■ Guy Mouilleseaux, maire de Bessoncourt.

Lors du conseil communautaire qui a investi le nouvel exécutif et les délégués au sein des diverses commissions de la communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse, des sujets qui n'étaient pas à l'ordre du jour ont été traités, notamment l'ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 25 % du budget 2013 et l'inscription de crédits à l'article 6238, sur recommandation du trésorier.

« Immédiatement, je lui ai indiqué (à Michel Nardin, président de la CCTB) que l'ajout de délibérations ne figurant pas à l'ordre du jour était illégal » écrit le maire de Bessoncourt qui ajoute : « M. Nardin a indiqué à l'auditoire qu'il le savait parfaitement, mais qu'il proposerait quand même ces délibérations au vote du conseil ».

Par ailleurs Guy Mouilleseaux précise que l'ordre du jour ne comportant pas de questions diverses, ces points ne pouvaient pas être traités dans ce cadre-là.

D'autre part, les commis-

sions constituées ce soir-là par un vote à main levée ne figuraient pas toutes à l'ordre du jour ; c'est le cas du SCOT, de l'EIEM, du SMCT et du CNAS.

M. Nardin aurait aussi « improvisé » la création d'une commission OM (ordures ménagères) et d'une autre qui agirait sur le tourisme et la culture.

Pour toutes ces raisons et pour « l'absence totale d'information préalable », ces faits « sont de nature à annuler les effets de ces délibérations et ouvrent au déferé préfectoral ».

Voilà en substance ce que le maire de Bessoncourt, redevenu simple délégué communautaire de la CCTB, reproche au nouveau président de cette instance. Il regrette « le peu de considération accordée à la parole de sa commune, pourtant principal pourvoyeur fiscal de la CCTB ».

C'est pourquoi, Guy Mouilleseaux, demande au préfet « d'opérer le contrôle sur ces actes pris délibérément de manière illégale ».